

Transfert des comptes fédéraux



Ce que vous devez savoir →

**Le week-end du 13 et 14
décembre 2025,
les comptes publics fédéraux
passeront de bpost à BNP
Paribas Fortis.**



**Nous vous recommandons
de ne pas effectuer de
paiement entre le 12 et le 14
décembre sous peine de voir
vos paiements rejetés.**



Que faire si mon paiement est refusé ou rejeté entre le 12 décembre et le 14 décembre 2025 ?

**Vous pouvez réintroduire votre paiement
à partir du 15 décembre 2025.**



Les coordonnées bancaires visibles sur les documents administratifs des entités fédérales vont-elles changer?

Les numéros de compte sont inchangés mais le code BIC changera en GEBABEBB.



En tant qu'entreprise / collectivité, la migration va-t-elle impacter la fréquence ou les délais de traitement des paiements?

Non, à priori il n'y aura pas d'impact.



En tant qu'entreprise / collectivité, dois-je modifier mes systèmes comptables ou logiciels de gestion avant la migration?

Oui, dans vos listes de bénéficiaires,
vous devez modifier le code BIC
pour les comptes 679 en GEBABEBB
à partir du 13 décembre 2025.